



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 avril 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 8 de la résolution 1935 (2010), dans lequel le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire rapport tous les 90 jours sur les progrès réalisés dans l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Il présente une évaluation des progrès réalisés au regard des repères définis dans l'annexe II de mon rapport au Conseil en date du 16 novembre 2009 (S/2009/592) et rend compte de l'évolution du processus politique, des conditions de sécurité et de la situation humanitaire au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2011.

II. Évolution de la situation politique

2. Sur le plan politique, on observe quelques progrès vers une solution négociée du conflit et le lancement d'un processus politique interne au Darfour.

3. L'équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation a poursuivi ses consultations avec le Gouvernement, les mouvements armés et les autres parties prenantes au Darfour. Par une déclaration commune du 29 janvier, les dirigeants du Mouvement pour la libération et la justice (MLJ) et du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) ont réaffirmé leur attachement aux négociations de Doha et signalé leur volonté d'œuvrer ensemble à la recherche d'un règlement global du conflit. La délégation du Gouvernement soudanais, qui avait quitté Doha le 31 décembre 2010, a repris les négociations. À Tripoli le 15 février, le Médiateur en chef conjoint, Djibrill Bassolé, a rencontré le chef du Mouvement pour la justice et l'égalité, Khalil Ibrahim. Ce dernier l'a informé que la délégation de son mouvement à Doha avait pleine autorité pour négocier au nom du mouvement et a confirmé que le MJE était prêt à collaborer avec le Mouvement pour la libération et la justice dans le cadre des négociations avec le Gouvernement.

4. Le 17 février, le Médiateur en chef conjoint et le Ministre d'État aux affaires étrangères du Qatar se sont entretenus séparément avec des représentants du Gouvernement soudanais, du Mouvement pour la libération et la justice et du Mouvement pour la justice et l'égalité en vue d'arrêter les prochaines étapes de la négociation. Il a été convenu que le Médiateur transmettrait aux parties une série de projets de texte sur chaque question en négociation, lesquels pourraient servir de



cadre à un accord global définitif. Le Mouvement pour la justice et l'égalité a ensuite accepté d'engager des pourparlers directs avec le Gouvernement.

5. Le 22 février, l'équipe de médiation a présenté au Gouvernement, au Mouvement pour la libération et la justice et au Mouvement pour la justice et l'égalité une série de projets de textes sur quatre domaines faisant l'objet d'un large accord, à savoir : le partage des richesses; l'indemnisation et le retour des personnes déplacées et des réfugiés; la justice et la réconciliation; les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Les trois parties ont fait connaître à l'équipe de médiation leurs positions sur ces textes, lesquelles ne présentent aucune divergence de fond. Les parties examinent et discutent actuellement les projets de textes portant sur le partage du pouvoir et les dispositions de sécurité. L'équipe de médiation compte ensuite revoir l'intégralité des textes à la lumière des positions exprimées par les parties et recommander des propositions de compromis sur les points de divergence. Elle réunira toutes les parties prenantes au Darfour lors d'une conférence fin avril pour susciter, chez les Darfouriens et au sein de la communauté internationale, une large adhésion au texte issu des négociations de Doha mais aussi un appui en faveur de son application.

6. S'agissant du statut administratif du Darfour, le Conseiller spécial du Président, Ghazi Salah al-Din, a annoncé, le 2 mars, que le Gouvernement avait décidé d'organiser un référendum avant le 9 juillet 2011, date de la sécession du Sud-Soudan, conformément à l'article 55 de l'Accord de paix pour le Darfour, qui dispose que les parties signataires doivent tenir un référendum au plus tard 12 mois après les élections au Darfour. Par ailleurs, par une déclaration du 7 mars, le Conseiller spécial a indiqué que le Gouvernement avait également décidé d'appliquer la recommandation d'un comité de haut niveau pour le Darfour – créé lors de l'Initiative populaire soudanaise à Kenana en 2008 – tendant à la création de deux nouveaux États au Darfour, un État au centre, ayant pour capitale la ville de Zalingei, et un État dans le sud-est, ayant pour capitale la ville d'El Daein. Par un décret présidentiel du 29 mars portant sur l'organisation du référendum, la Commission électorale nationale a été chargée d'organiser et de superviser la consultation populaire.

7. À la suite de ces annonces, le Mouvement pour la justice et l'égalité et le Mouvement pour la libération et la justice ont décidé de se retirer brièvement des pourparlers de paix au motif que ces actes constituaient des décisions unilatérales prises sur une question en cours de négociation. Ces annonces ont également reçu un accueil défavorable de la part d'autres mouvements armés, des partis politiques d'opposition et de plusieurs secteurs de la société civile du Darfour, pour qui les conditions au Darfour ne sont pas propices à la tenue d'un référendum crédible. Par une déclaration du 14 mars, le Gouvernement a réaffirmé son attachement aux négociations de Doha en précisant que toutes les questions, y compris celle du statut administratif du Darfour, restaient négociables et que les dispositions de l'accord à intervenir à Doha seraient toutes pleinement mises en œuvre.

8. Parallèlement à l'action de l'équipe de médiation, la MINUAD a continué à faire connaître le processus de paix et à renforcer l'adhésion populaire par la diffusion d'informations sur les conférences de la société civile tenues à Doha. C'est ainsi qu'ont été organisés, au Darfour-Nord et au Darfour-Ouest, 10 ateliers au cours desquels des informations sur la Déclaration de la société civile et le Communiqué de la société civile adoptés à Doha ont été communiquées aux représentants de

l'administration autochtone, des personnes déplacées, des associations de femmes et de jeunes, des enseignants et des organisations non gouvernementales. Le 27 janvier, lors de consultations tenues par la MINUAD au Darfour-Sud, les responsables des camps de déplacés de Kalma et d'Otash se sont déclarés favorables au processus de paix de Doha.

Processus politique interne au Darfour

9. Alors que les efforts de médiation s'achèvent, l'heure est à la préparation de la prochaine phase du processus de paix : le processus politique interne au Darfour. Ce processus supposera d'organiser de vastes consultations sur l'accord conclu par les parties auprès de la population du Darfour et de recueillir une large adhésion en faveur de son application. La MINUAD entretient un riche dialogue avec la communauté diplomatique, les organisations régionales et les représentants du Gouvernement sur la voie à suivre. À l'occasion d'une réunion organisée à Khartoum le 15 janvier sous la présidence du chef du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, l'ancien Président sud-africain, Thabo Mbeki, et à laquelle ont participé l'Envoyé spécial des États-Unis au Soudan, le général de division (à la retraite) Scott Gration, M. Ghazi Salah al-Din et le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour, Ibrahim Gambari, le rôle du processus politique interne au Darfour dans le cadre du processus de paix a été réaffirmé. Il a également été question de la nécessité de créer et de maintenir les conditions propices à l'exercice des droits civils et politiques des participants.

10. Lors d'une réunion organisée le 8 février, le Représentant spécial conjoint, des représentants du Groupe de mise en œuvre de haut niveau et le Conseiller du Président ont convenu de créer un comité mixte de sécurité, composé de membres de la MINUAD, d'officiers supérieurs et de responsables de la sécurité du Gouvernement, pour examiner les conditions de sécurité, y compris celles qui sont nécessaires au lancement du processus politique interne au Darfour. La première réunion de ce comité, qui devait avoir lieu le 27 mars, a cependant dû être reportée en raison de l'empêchement de personnes importantes. Le comité prévoit de se réunir début avril. Dans l'intervalle, le Gouvernement s'est déclaré prêt à abroger les lois d'état d'urgence en vigueur au Darfour, comme gage de sa volonté de garantir la crédibilité du processus politique.

11. Le 18 février, la MINUAD a organisé un troisième séminaire à l'intention des envoyés spéciaux et des principaux acteurs internationaux à Nyala (Darfour-Sud). Y ont participé les Envoyés spéciaux au Soudan de la Chine, de la France, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que de l'Union européenne, de même que le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, Haile Menkerios, l'Adjoint du Médiateur en chef conjoint, Azouz Ennifar, et des représentants de l'équipe de pays des Nations Unies. Des représentants de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, du Canada, des Pays-Bas, de la Norvège et de la Suède étaient également présents. Les participants ont renouvelé leur appel en faveur d'un processus de paix sans exclusive au Darfour débouchant sur une paix globale dans la région, et exhorté toutes les parties à cesser immédiatement les hostilités et à laisser une totale liberté de mouvement à la MINUAD et aux organisations humanitaires pour leur permettre d'accéder aux populations qui ont besoin d'aide. Dans le texte issu du séminaire, les participants ont estimé que le processus politique interne au Darfour renforcerait l'adhésion populaire à l'accord de paix et permettrait à la population du Darfour d'être

davantage associée à la mise en œuvre des résultats des négociations de Doha, tout en soulignant qu'il était nécessaire de créer un climat propice au processus pour en garantir la crédibilité.

III. Situation sur le plan de la sécurité

12. Les combats entre les forces gouvernementales et celles des mouvements ont continué de compromettre considérablement la sécurité dans certaines parties du Darfour. L'impact des affrontements intercommunautaires est demeuré faible. Les attaques menées contre la MINUAD et le personnel humanitaire ont été relativement peu nombreuses, mais d'une gravité notable.

13. Les relations entre le Gouvernement et l'Armée de libération du Soudan – faction Minni Minawi (ALS-MM) sont restées tendues. Le 2 février, Minni Minawi a publié un communiqué annonçant que le mouvement s'était retiré de l'Accord de paix pour le Darfour et, le 20 février, il a prévenu que les aéroports soudanais, en particulier ceux du Darfour, avaient été désignés par son mouvement comme des cibles militaires potentielles. Cette deuxième déclaration enjoignait la MINUAD et les organisations internationales à n'utiliser aucun aéroport du Soudan, sous peine d'être attaquées par erreur. La MINUAD l'a publiquement condamnée puis a obtenu de Minni Minawi la promesse que l'inviolabilité de la Mission et du personnel humanitaire serait respectée.

14. Les affrontements entre les forces gouvernementales et celles de l'ALS-MM dans les zones de Shangil Tobaya et de Dar Al Salam, au Darfour-Nord, et de Khor Abeche, au Darfour-Sud, qui ont débuté en décembre 2010, se sont poursuivis en janvier et février. Les 24 et 25 janvier, des combats ont opposé les belligérants à Thabit. L'ALS-MM, renforcée par des éléments de l'Armée de libération du Soudan – faction Abdul Wahid (ALS-AW) et du Mouvement pour la libération et la justice dans le cadre d'une nouvelle alliance connue sous le nom d'ALS-Justice, a pris pour cible les forces gouvernementales le 25 janvier dans les villages de Thabit, Tukumare et Foula, au Darfour-Nord, et tendu une embuscade à un convoi du Gouvernement le 15 février à Kabga, à 45 kilomètres au sud-ouest d'Al-Fasher. Environ 80 soldats des Forces armées soudanaises auraient été tués durant les combats, ainsi que 12 rebelles, et 55 soldats des FAS ont été capturés par les mouvements.

15. Les Forces armées soudanaises ont mené des opérations aériennes au Darfour-Nord, notamment le bombardement des villages de Wadi Mura, de Foula et d'Um Shisha, du 15 au 19 février; de Bersi et de Samara, près de Sortony, le 20 février; de Kushiny, le 23 février; et d'Aramba, de Burgo, de Rawanta et d'Awsajin, les 24 et 25 février. Elles ont par ailleurs attaqué les villages de Linda et de Dabab, le 23 février.

16. Les Forces armées soudanaises et le MJE se seraient affrontés près de Sira, au Darfour-Ouest, le 11 janvier. Le 28 janvier, les Forces armées soudanaises ont attaqué l'ALS-AW à Sortony, Golo et Rockero, au nord-ouest du Djebel Marra. Deux jours plus tard, l'ALS-AW a attaqué une position des forces armées à Golo.

17. En parallèle, les services de sécurité de l'État ont conduit une série d'opérations de bouclage et de ratissage dans les camps de personnes déplacées de Shangil Tobaya, Tawilla et Zam Zam, dont les résidents sont principalement de

l'ethnie zaghawa, considérée comme un foyer de sympathisants de l'ALS-MM. L'objectif déclaré des opérations était de trouver et saisir des armes non autorisées, des munitions et de la drogue (voir par. 33). Lorsqu'elle a été informée que des fouilles étaient en cours, la MINUAD a immédiatement dépêché du personnel sur place afin d'en surveiller le déroulement et d'assurer la protection des personnes déplacées. Les membres de la Mission ont réussi à venir à bout de la réticence initiale des forces de sécurité de l'État qui refusaient de les laisser entrer dans les camps. La présence de personnel de la MINUAD a empêché que des violences ne soient commises et, dans le cas de l'opération menée à Shangil Tobaya le 26 janvier, elle a précipité la fin du ratissage.

Conflits intercommunautaires

18. Les affrontements intercommunautaires ont été moins nombreux, mais six personnes ont tout de même perdu la vie. Des heurts entre des groupes armés misseriya et nawaiba, survenus sur le marché de Terej (Darfour-Ouest) le 1^{er} janvier, à la suite d'un différend au sujet d'une dette non réglée, ont entraîné la mort d'une personne (nawaiba) et fait quatre blessés (trois Misseriya et un Nawaiba), et des frictions entre agriculteurs et pasteurs près de Sani Karo (Darfour-Nord), le 22 février, déclenchées par des accusations de vol de bétail, ont entraîné la mort de cinq personnes. La MINUAD continue de travailler avec les autorités locales pour atténuer les sources de conflit, y compris les litiges fonciers, et promouvoir la réconciliation entre les populations, notamment en appuyant les mécanismes traditionnels de règlement des différends à l'échelle locale.

19. La MINUAD a effectué plusieurs missions en février pour évaluer la situation en matière de sécurité le long de la frontière qui sépare le Darfour-Sud du Sud-Soudan. Le calme paraissait y régner. La population locale s'est dite préoccupée par le manque d'accès aux services publics, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'eau. Afin de contribuer à réduire les risques de tensions découlant de la précarité des ressources, la MINUAD a élaboré une proposition visant à remettre en état les réservoirs d'eau dans ces zones du Darfour et dans les autres, initiative que les donateurs se sont depuis engagés à financer.

Sécurité et sûreté

20. On a observé une diminution du nombre d'attaques perpétrées contre les soldats de la paix de la MINUAD, qui semble résulter de l'adoption d'une attitude plus ferme de la part des contingents militaires et des forces de police de la Mission, ainsi que d'une coopération accrue rendue possible par la poursuite du dialogue avec le Gouvernement et les chefs des groupes armés.

21. Des soldats de la paix de la MINUAD et des travailleurs humanitaires ont toutefois été pris pour cibles dans deux incidents graves. Le 22 mars, des assaillants armés ont ouvert le feu sur une équipe de la MINUAD qui se rendait de Masteri (Darfour-Ouest) à une base d'opérations des environs, blessant deux soldats de la Mission. La force de réaction rapide de la MINUAD a été déployée sur place; elle a arrêté trois suspects qu'elle a remis à la police du Gouvernement soudanais, qui mène actuellement une enquête sur l'incident.

22. Le 5 janvier, grâce aux efforts acharnés du Gouvernement et de la MINUAD, un membre civil du personnel international de la Mission, qui avait été enlevé à Al-Fasher le 7 octobre, a été relâché indemne, après 90 jours de captivité. Toutefois, le

13 janvier, trois membres d'un équipage des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies ont été enlevés par des hommes non identifiés, peu après avoir atterri à Um Shalaya, dans le Darfour-Ouest. Les passagers n'ont pas été inquiétés. Les démarches engagées pour obtenir la libération pacifique de l'équipage se poursuivent.

23. Dix véhicules au total ont été braqués en janvier et mars 2011, dont un appartenait à la MINUAD, deux à des fonds et programmes des Nations Unies, six à des organisations non gouvernementales internationales et un à une organisation non gouvernementale locale. Le véhicule de la MINUAD, qui a été volé pendant une patrouille de police par cinq hommes armés non identifiés au niveau du camp de Zam Zam durant la nuit du 27 mars, a été retrouvé le lendemain, abandonné près du lieu de l'incident. La MINUAD a maintenu sa collaboration étroite avec les organisations humanitaires dans la mise en œuvre de mesures visant à réduire les risques de braquage de véhicule. Presque tous les convois logistiques à caractère humanitaire qui circulent au Darfour sont désormais placés sous la protection d'une escorte armée de la MINUAD.

Restrictions à la liberté de mouvement

24. Si la MINUAD a effectué 10 619 patrouilles entre le 1^{er} janvier et le 31 mars, ses déplacements terrestres ont été empêchés à 19 reprises – 18 fois par le Gouvernement et une fois par l'ALS-AW. La grande majorité de ces restrictions ont été imposées à des patrouilles de la MINUAD qui devaient se rendre dans des zones où des opérations militaires étaient en cours ou venaient de s'achever, notamment à Dar Al Salam, Khor Abeche, Thabit et Wadi Mura. Dans au moins sept cas, les patrouilles de la MINUAD ont pu passer outre aux restrictions et mener à bien leur mission en faisant valoir avec insistance qu'elles avaient le droit de poursuivre leur chemin ou en empruntant des itinéraires détournés. En outre, les Forces armées soudanaises et certains responsables gouvernementaux ont refusé 76 autorisations de vol demandées par la Mission, également lors et en raison d'opérations militaires en cours, pour l'essentiel.

IV. Situation humanitaire

25. Selon le Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies pour le Soudan, au cours de la période considérée, plus de 70 000 personnes ont été déplacées du fait des hostilités entre le Gouvernement et les forces des mouvements. Si certaines ont été nouvellement déplacées, la majorité semblait être des déplacés de longue date vivant dans des camps. La plupart ont été déplacées des localités de Shangil Tobaya, Sortony, Tukumare, Thabit, Wadi Mura, Abu Zerega et Dar al Salam au Darfour-Nord, et de Khor Abeche et Shaeria au Darfour-Sud. Environ 3 500 des quelque 15 000 déplacés qui s'étaient rassemblés autour des bases d'opérations de la MINUAD de Shangil Tobaya, Khor Abeche et Dar al Salam en décembre en quête de protection continuent de s'abriter derrière la base d'opérations de Khor Abeche. Les autres ont rejoint le camp de Zam Zam au Darfour-Nord ou des camps près de Nyala au Darfour-Sud.

26. Au 15 mars, on estimait à 61 129 le nombre de nouveaux déplacés arrivés dans le camp de Zam Zam en 2011. L'Organisation internationale pour les migrations

(OIM) a achevé la vérification officielle de 44 129 personnes et poursuit la vérification des autres.

27. Comme suite à l'enlèvement des membres d'équipage des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies le 13 janvier, l'accès humanitaire a été temporairement limité à 38 sites d'atterrissage au Darfour pour des raisons de sécurité. Des mesures ont été prises pour renforcer la sécurité dans tous les sites d'atterrissage des Services aériens d'aide humanitaire, dont l'obligation d'avoir les sites d'atterrissage sécurisés par la MINUAD ou la police gouvernementale avant l'atterrissage de tout aéronef.

28. La MINUAD a étendu son champ d'accès à la région du Djebel Marra. Le 5 mars, une patrouille s'est rendue au village de Fanga Suk (à 60 km au sud-ouest de Tawilla) pour rencontrer notamment les commandants de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW), du Mouvement pour la libération et la justice et du MJE. Ceux-ci se sont engagés à coopérer avec la MINUAD pour améliorer l'accès et l'acheminement de l'aide humanitaire. Le 6 mars, la MINUAD a escorté des représentants du Gouvernement jusqu'aux villages de Golo et de Guldo, à 25 kilomètres au nord-est de Nertiti, pour livrer le matériel nécessaire aux examens scolaires. Le 7 mars, la MINUAD et des représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont quitté Nyala pour se rendre dans l'est du Djebel Marra pour évaluer la situation en matière humanitaire et de sécurité. La mission a été annulée en raison des conditions de sécurité.

29. Le 18 mars, le Représentant spécial conjoint s'est rendu dans le village de Jawa sous contrôle gouvernemental et dans le village de Fanga Suk contrôlé par les mouvements à Djebel Marra en vue d'obtenir l'accès de l'aide humanitaire à ces localités qui avaient été inaccessibles pendant plusieurs mois. C'est ainsi que, le 23 mars, une mission interinstitutions comprenant des représentants de la MINUAD, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de l'UNICEF, de l'OMS, d'organisations non gouvernementales internationales et du Ministère de la santé a pu se rendre à Fanga Suk pour évaluer la situation et apporter une aide humanitaire, composée notamment de plus de 500 kilogrammes d'articles de secours, dont des médicaments, des suppléments alimentaires, du matériel d'éducation et des vaccins, dont une partie a été administrée aux enfants.

30. Ailleurs, les organisations humanitaires ont continué de faire face à des restrictions à leurs mouvements. Le 14 février, le Wali du Darfour-Sud a annoncé l'expulsion de Médecins du monde, au motif que cette organisation participait à des activités d'appui aux mouvements armés. Deux membres de son personnel national ont été détenus par le Service national de renseignement et de sécurité soudanais à Nyala; au 31 mars, ils étaient toujours en détention. Médecins du Monde, qui est un important partenaire de l'UNICEF dans l'exécution des programmes de vaccination des enfants, avait été l'une des rares organisations non gouvernementales internationales à offrir des services de soins de santé primaires et de nutrition à quelque 100 000 bénéficiaires dans des dispensaires à Dera, Gorlambai, Deribat, Fiena et Beliserif dans l'est de Djebel Marra. L'expulsion de Médecins du Monde est traitée à Khartoum dans le cadre du Mécanisme conjoint de coordination entre le Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies et les organismes humanitaires.

31. Le 28 février, le Wali du Darfour-Ouest a suspendu les activités de Catholic Relief Services, partenaire d'exécution du Programme alimentaire mondial, au motif que des membres de son personnel avaient outrepassé leur mandat. Le 27 mars, lors d'une réunion entre la direction de la Mission, le Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies, le Ministre d'État aux affaires humanitaires, le Commissaire général de la Commission d'aide humanitaire, le Gouverneur du Darfour-Sud et le Directeur de pays de Catholic Relief Services, il a été convenu que l'organisation pourrait retourner immédiatement au Darfour-Ouest. À l'issue d'entretiens avec les autorités compétentes, Catholic Relief Services a été autorisé à reprendre ses activités le 29 mars.

32. Alors que les affrontements se poursuivent par endroits au Darfour, mais certaines personnes déplacées cherchent à retourner, à se réinstaller et à s'intégrer dans des communautés d'accueil dans d'autres régions du Darfour. Il ressort d'une évaluation interinstitutions de la situation humanitaire réalisée du 20 au 22 mars que quelque 13 000 déplacés étaient retournés dans leurs villages d'origine près de Kass (Darfour-Sud). Le 24 février, l'OIM a annoncé qu'elle n'était plus en mesure de s'acquitter de ses obligations concernant les retours au Darfour conformément au mémorandum d'accord conclu avec le Gouvernement en 2004 car son personnel basé au Darfour s'est vu refuser des visas et des permis de séjour. Depuis lors, l'ONU et d'autres organismes humanitaires s'attachent à accroître l'efficacité opérationnelle du mécanisme conjoint de vérification des retours, composé de représentants du Gouvernement, de la MINUAD et d'organismes humanitaires, qui a pour but de déterminer si les cas de retour au Darfour sont conformes aux principes et normes internationaux régissant le retour ou la réinstallation de personnes déplacées et de réfugiés.

V. État de droit, gouvernance et droits de l'homme

33. La situation des droits de l'homme au Darfour n'a guère changé, les cas d'arrestation arbitraire et de détention illégale ainsi que les violations du droit à la liberté et la sécurité des déplacés étant une source de préoccupation particulière. Pendant les récentes opérations de bouclage et de ratissage qu'il a menées dans les camps de déplacés de Shangil Tobaya et Zam Zam (mentionnées au paragraphe 17 ci-dessus), le Gouvernement a recueilli des preuves d'activités illégales, dont la présence d'armes, de munitions et de substances illicites, ce qui a conduit à l'arrestation de 37 personnes déplacées; celles-ci ont été relâchées après deux semaines de détention. Lors d'une enquête sur l'opération de ratissage menée au camp de Zam Zam le 23 janvier, la MINUAD a reçu des allégations des populations locales selon lesquelles des déplacés ont été harcelés, ont reçu des coups et blessures et ont été arbitrairement détenus, et leurs effets personnels ont été confisqués. Le 20 mars, le Gouvernement a mené une autre opération au camp de Zam Zam, au cours de laquelle 19 déplacés auraient été détenus, dont 15 ont été relâchés le même jour. Les autorités du Gouvernement de l'État ont, dans la plupart des cas, opposé une fin de non-recevoir aux efforts entrepris par la MINUAD pour avoir accès aux détenus afin d'évaluer leur état. Les populations locales ont ultérieurement informé la MINUAD que tous les détenus avaient fini par être relâchés sans inculpation. La MINUAD maintient ses contacts avec les autorités gouvernementales et continue de les engager à mettre fin aux détentions illégales.

34. Afin d'accroître la capacité de la MINUAD de faire face aux problèmes qui se posent au niveau local et qui ont trait à la paix et à la justice dans le cadre du processus politique au Darfour et d'appuyer les initiatives de réconciliation, la Mission a mis en place, le 27 janvier, un conseil consultatif pour la justice, la responsabilité, la vérité et la réconciliation. Le Conseil a tenu ses premières réunions avec diverses parties prenantes dans tout le Darfour, notamment les responsables locaux, les personnes déplacées et les dirigeants de la société civile, pendant les mois de février et mars. Le 21 février, le Conseil a participé à la réunion du Groupe régional des femmes parlementaires du Darfour à Al-Fasher et a tenu, du 1^{er} au 5 mars, des réunions à Khartoum avec le Ministre de la justice, le Président de la Cour suprême du Soudan, le Procureur spécial pour le Darfour, l'Ambassadeur de l'Union africaine au Soudan et les Ambassadeurs des membres permanents du Conseil de sécurité au Soudan. Les participants ont examiné les moyens d'intégrer les questions de justice, de responsabilité et de réconciliation au processus de paix en cours.

35. Le nombre de cas de violence sexuelle et sexiste enregistrés au Darfour n'a guère changé. Au total, 29 cas touchant 54 victimes ont été enregistrés par la MINUAD au cours de la période considérée contre 26 cas touchant 43 victimes au cours de la période précédente. Dans le cadre du renforcement des capacités, la MINUAD, la police du Gouvernement soudanais et la Cellule gouvernementale de lutte contre la violence à l'égard des femmes ont tenu à Khartoum, les 13 et 14 février, un atelier conjoint en vue d'élaborer un manuel de formation aux enquêtes sur la violence sexuelle et sexiste à l'intention de la police.

36. Le 21 février, la MINUAD a lancé le Groupe des femmes parlementaires du Darfour, qui a pour objectif de renforcer le rôle des femmes au Parlement et de promouvoir les droits des femmes et des filles. Soixante-quatre femmes parlementaires des trois États du Darfour ont participé à cet événement à Al-Fasher. En outre, la Mission a entrepris plusieurs activités de sensibilisation et de renforcement des capacités visant à accroître la représentation des femmes dans le processus politique, notamment la mise en place d'un secrétariat des femmes qui regroupe les organisations non gouvernementales de femmes locales en vue d'offrir un cadre institutionnel mieux coordonné pour résoudre les questions concernant les femmes. La MINUAD a également achevé l'élaboration d'une stratégie globale de prévention et d'intervention sur la violence sexuelle et sexiste. Dans le cadre d'une campagne à l'occasion de la Journée internationale de la femme, la Mission a organisé, en coopération avec le Gouvernement, diverses activités sur le thème « Égalité d'accès à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie : la voie pour un emploi décent pour les femmes », notamment des manifestations, des pièces de théâtre, une campagne de sensibilisation aux mutilations génitales féminines, une journée des carrières à l'intention des filles sur le point d'achever l'enseignement secondaire, des sketches sur l'éducation des filles et des expositions sur les établissements d'enseignement supérieur.

37. La MINUAD a continué de prêter concours aux institutions nationales chargées de faire respecter l'état de droit et aux parties prenantes concernées. Elle a suivi le déroulement de trois procès au pénal (1 à Zalingei et 2 à Nyala) et a participé au total à neuf audiences. Du 8 au 10 février, un atelier à l'intention de policiers-éducateurs, portant en particulier sur les droits des enfants, le rôle des travailleurs sociaux dans les programmes d'aide postpénale, le soutien psychologique et la sensibilisation à la santé, a été organisé en collaboration avec le

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Al-Fasher, avec la participation de 13 jeunes. La Mission a également contribué à un programme de formation sur les fonctions pénitentiaires fondamentales, organisé à l'intention de 20 agents pénitentiaires par l'Administration pénitentiaire de l'État du Darfour-Nord du 13 au 17 février et financé par le PNUD. Pour la première fois, les agents pénitentiaires soudanais qui avaient auparavant participé à des programmes de formation de la MINUAD ont fait office de spécialistes et d'animateurs.

38. Un certain nombre de programmes de remise en état des infrastructures des prisons et du système de justice ont été menés à terme. Le 7 avril, les travaux de remise en état des prisons d'El Daien et de Buram, au Darfour-Sud, financés conjointement par le PNUD et la MINUAD dans le cadre de projets à effet rapide, ont été achevés.

39. Le 3 février, la Mission a remis un centre de documentation réaménagé et du matériel de bureau à l'association des avocats à Al-Fasher. Conformément à un mémorandum d'accord signé entre le Gouvernement et la MINUAD en février 2010, la Mission a tenu avec les autorités nationales des consultations sur la création de comités locaux de développement des prisons qui seront chargés de contrôler la gestion quotidienne des prisons au Darfour. Le premier comité doit être mis en place à Zalingei le 18 avril. La Mission a également fourni un appui logistique pour permettre le fonctionnement des tribunaux mobiles, ce qui a permis la réouverture d'un tribunal à Kabkabiya, au Darfour-Nord, le 14 février.

Protection de l'enfance

40. Le 8 mars, la MINUAD a transmis au Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé un plan d'action signé sur la protection de l'enfance, selon lequel la faction du MJE favorable à la paix s'engageait à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats, à prendre des mesures pour empêcher le recrutement et le réengagement d'enfants et à présenter des rapports d'activités sur l'application du plan d'action. Le 22 janvier, l'ALS-Free Will et l'ALS-Mother, qui ont signé des plans d'action semblables en 2009, ont conjointement enregistré 84 enfants récemment libérés par leurs mouvements en coopération avec la Commission du Nord-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, portant ainsi le nombre total d'enfants libérés au Darfour depuis 2009 à 1 041. La MINUAD a apporté un appui en fournissant des conseils techniques aux parties. Le 11 février, l'ALS-Free Will a présenté à la MINUAD son deuxième rapport sur l'application de son plan d'action, dans lequel celui-ci demandait une assistance des Nations Unies pour la réintégration de 48 enfants et de 8 jeunes adultes qui étaient d'anciens soldats; la MINUAD est en contact avec l'UNICEF en vue de donner suite à cette demande.

VI. Protection des civils

41. La Mission et les programmes et organismes des Nations Unies ont axé leurs efforts sur l'adoption et l'application de la stratégie globale de protection de la population civile, élaborée en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, conformément à la résolution 1935 (2010) du Conseil de sécurité. Dans le cadre de l'application de la stratégie, la MINUAD dispense une formation à toutes les composantes de la Mission au Darfour, poursuit auprès du Gouvernement et des

mouvements armés des activités de sensibilisation aux différentes dispositions de la stratégie et procède au déploiement du personnel civil dans ses bases d'opérations.

42. Pendant et après les affrontements récents entre les forces gouvernementales et les forces des mouvements, la MINUAD a fourni une protection sur le plan de la sécurité physique, de l'approvisionnement en eau et des soins de santé primaires à environ 10 000 personnes déplacées, qui avaient cherché refuge près des bases d'opérations de la Mission à Khor Abeche et Shangil Tobaya, et aux civils dans les régions touchées par les affrontements. En appui à ces activités, les organismes des Nations Unies ont fait don de fournitures médicales aux centres de santé de la MINUAD. La Mission a également offert un soutien logistique aux organismes d'aide en se chargeant du transport des fournitures et en fournissant des escortes armées aux missions humanitaires dans les régions peu sûres. Le nombre de patrouilles militaires de la MINUAD a augmenté par rapport à la période précédente (voir par. 52), et du personnel civil a été déployé afin de poursuivre des activités à partir des bases d'opérations de Tawilla, Shangil Tobaya, Saraf Umra et Khor Abeche aux fins de renforcer le contrôle et l'analyse des problèmes de protection et d'intervenir.

43. La MINUAD, de concert avec les organismes humanitaires, a continué d'enjoindre le Gouvernement et les mouvements à tous les niveaux de garantir la liberté de mouvement et d'accès nécessaire pour parvenir auprès des civils devant être protégés ou auxquels il faut venir en aide. Le 21 mars, le Représentant spécial conjoint a rencontré le Président Omar Al-Bashir à Khartoum pour examiner la possibilité d'établir une base d'opérations de la MINUAD à Djebel Marra. Cette rencontre a été suivie d'une réunion le même jour avec Abdul Wahid, le Chef du Mouvement de libération du Soudan, dont le mouvement est prédominant dans la région, qui s'est dit disposé à examiner la question.

VII. Progrès accomplis par rapport aux objectifs de la MINUAD

44. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité au paragraphe 8 de sa résolution 1935 (2010), le présent rapport comprend une évaluation des progrès, mesurés à l'aune des objectifs fixés dans l'annexe II à mon rapport daté du 16 novembre 2009 (S/2009/592).

45. Des progrès ont pu être enregistrés en ce qui concerne le premier objectif, qui est de parvenir à une solution politique globale du conflit par la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour ou la conclusion d'un nouvel accord, car le Gouvernement, le Mouvement pour la libération et la justice et le Mouvement pour la justice et l'égalité s'accordent maintenant largement sur les éléments d'un consensus de paix global touchant au partage des richesses, à l'indemnisation, à la justice et à la réconciliation, aux droits de l'homme et aux arrangements de sécurité. Les efforts se poursuivront pour faciliter un accord total et final entre les parties concernant les questions plus controversées liées au partage du pouvoir, en particulier le statut administratif du Darfour et les nominations politiques. À cet égard, la coopération s'est resserrée entre le MJE et le MLJ et entre le MJE et la faction Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan (ALS-MM) au niveau politique, comme en témoigne la publication d'une charte de coordination conjointe dans le cas du MJE et de l'ALS-MLJ et d'une déclaration politique conjointe entre

le MJE et la faction Minni Minawi de l'ALS, ce qui pourrait mener à un processus de paix plus ouvert. En fin de compte, le plus important est de ménager l'adhésion de la population du Darfour en faveur de la mise en œuvre de tout document final accepté par les parties à Doha. Les efforts se poursuivent pour faire en sorte que leurs vues soient pleinement prises en compte lors des processus décrits aux paragraphes 3 à 11.

46. En ce qui concerne le deuxième objectif, qui est de rétablir et maintenir un climat de sécurité et de stabilité dans tout le Darfour, les progrès sont mitigés. Les parties ne sont parvenues à aucun nouvel accord de cessez-le-feu et les combats entre les forces gouvernementales et les forces des mouvements se sont poursuivis au détriment de la population civile. Le nombre des affrontements intercommunautaires est resté faible et le fait que la MINUAD ait reçu un soutien financier pour la réalisation de projets relatifs à l'eau de nature à réduire les tensions intercommunautaires contribuera, dans une certaine mesure, à maintenir le statu quo. Les relations entre le Soudan et le Tchad sont restées cordiales et les deux pays ont continué de coopérer dans le cadre d'une force conjointe de sécurité aux frontières, ce qui a eu une incidence positive sur la sécurité et la stabilité dans la région, en particulier dans le Darfour-Ouest. En effet, la force conjointe empêche les mouvements des groupes armés de part et d'autre de la frontière. Le 16 mars, le mandat de la force conjointe a été prorogé de six mois par les Gouvernements tchadien et soudanais.

47. L'adoption par la MINUAD d'un dispositif plus robuste semble porter des fruits, vu la possibilité d'étendre l'espace humanitaire à la région du Djebel Marra, jadis inaccessible. Mais la capacité de la Mission de consolider les progrès récents, voire d'en tirer parti, est considérablement compromise, sinon sapée, par l'absence d'un accord de paix global, donc de sa mise en œuvre. Dans cet ordre d'idées, il convient de noter que le nombre d'attaques perpétrées contre des agents humanitaires et des soldats de la paix de la MINUAD a diminué, mais non leur violence.

48. En ce qui concerne le troisième objectif, qui consiste à renforcer l'état de droit, la gouvernance et la protection des droits de l'homme et à contribuer au fonctionnement d'institutions publiques efficaces et performantes, les progrès enregistrés sont minimes. La fréquence des violations des droits de l'homme, en particulier celles liées au conflit militaire et aux fouilles illégales et détentions arbitraires, est demeurée relativement élevée. De modestes progrès ont été réalisés, comme en témoigne la diminution des cas signalés de banditisme ou relevant de la criminalité, et sont peut-être dus au dispositif plus robuste de la MINUAD. Les engagements pris récemment dans le cadre de la collaboration entre les factions Free Will et Mother de l'Armée de libération du Soudan et la Commission du Nord-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration pour libérer les enfants soldats et les jeunes adultes ont été quelque peu encourageants.

49. En ce qui concerne le quatrième objectif, qui consiste à contribuer à stabiliser la situation humanitaire de sorte que les organisations humanitaires puissent avoir accès aux populations ayant besoin d'aide, aucune avancée ni recul n'ont été enregistrés. Il n'y a pas de progrès importants à signaler en matière de retours. En fait, le contraire s'est produit puisque les combats ont entraîné un nouveau déplacement d'un grand nombre de personnes déplacées. En dépit des affrontements et des restrictions au mouvement, des progrès d'ensemble ont été réalisés en ce qui

concerne l'accès puisque les agents humanitaires et le personnel de la MINUAD ont pu parvenir jusqu'aux régions les plus touchées par les combats, ainsi qu'à certaines parties du Djebel Marra. Le taux de mortalité n'a pas varié. L'expulsion de Médecins du monde a eu des incidences négatives sur la fourniture de l'aide humanitaire. Il convient de signaler, comme fait positif dans le domaine du relèvement rapide, que le Gouvernement a annoncé le 7 février une contribution de 200 millions de dollars pour les projets de relèvement et de développement dans le cadre de sa stratégie pour le Darfour.

VIII. Déploiement et opérations de la Mission

50. Au 1^{er} mars, les effectifs civils de la MINUAD comptaient 4 415 personnes, dont 1 126 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 828 recrutés sur le plan national et 461 Volontaires des Nations Unies, soit 80 % de l'effectif approuvé de 5 516 personnes. La Mission rencontre toujours autant de difficultés pour recruter et garder du personnel qualifié compte tenu des conditions de vie difficiles et de la sécurité instable qui règnent au Darfour. En ce qui concerne le déploiement de fonctionnaires supplémentaires recrutés sur le plan international, 61 sont arrivés dans la zone, 35 ont quitté la Mission et 20 candidats ont décliné une offre de poste.

51. Au 31 mars, l'effectif total du personnel militaire de la MINUAD s'élevait à 17 912 personnes, dont 17 430 soldats, 260 officiers d'état-major, 53 officiers de liaison et 169 observateurs militaires, soit 92 % de l'effectif approuvé de 19 555 personnes. Trois unités militaires supplémentaires (le bataillon royal d'infanterie thaïlandais, l'unité hospitalière de niveau II mongole et le groupe de forage de puits éthiopien), soit 1 005 soldats au total, ont rejoint la Mission. L'effectif total de la police de la MINUAD s'élevait à 2 922 personnes (79 % d'hommes et 21 % de femmes), soit 77 % de l'effectif approuvé de 3 772 personnes. L'effectif des unités de police constituées s'élevait à 2 229 personnes, soit 84 % de l'effectif approuvé de 2 660 personnes.

52. Les militaires de la MINUAD ont effectué au total 10 619 patrouilles, dont 5 189 patrouilles de routine, 484 escortes humanitaires, 1 774 patrouilles nocturnes, 954 patrouilles de proximité, 685 patrouilles longue distance et 1 533 patrouilles à des fins de soutien logistique et d'appui administratif. En moyenne, 150 patrouilles militaires ont été effectuées chaque jour contre 90 au cours de la période considérée dans le rapport précédent. La police de la MINUAD a mené 11 764 patrouilles au total, dont 6 957 à l'intérieur de camps de déplacés ou pour accompagner des groupes composés principalement de femmes et d'enfants sortant des villages et des camps pour ramasser du bois et des herbes, 2 783 à l'intérieur et autour de villages et de marchés, et 2 024 à proximité ou à longue distance, pour renforcer la sécurité de la zone.

53. Les préparatifs du déploiement du second bataillon sénégalais d'infanterie sont presque terminés. L'Éthiopie déploiera prochainement un deuxième groupe logistique polyvalent, et des discussions sont en cours avec le Nigéria pour qu'il concrétise enfin sa proposition de déployer une compagnie de réserve de secteur et une compagnie de reconnaissance de secteur.

54. La Mission attend encore que des partenaires s'engagent à fournir cinq unités militaires, à savoir deux unités moyennes de transport, deux unités d'hélicoptères de manœuvre et une unité de reconnaissance aérienne. L'étude de la puissance

militaire, menée conjointement par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies et qui a pris fin le 18 mars, a recommandé de ramener de trois à un le nombre des unités moyennes de transport demandées.

55. La préparation et les capacités de soutien autonome des contingents ont continué d'être progressivement renforcées grâce au déploiement de véhicules supplémentaires par les pays fournisseurs de contingents. Un certain nombre de ces pays ont pris des mesures pour remédier au manque de véhicules blindés de transport de troupes déployés, parfois dans le cadre de l'assistance bilatérale directe. Actuellement, 7 des 17 bataillons d'infanterie et 6 des 16 unités de police constituées souffrent d'un manque important de matériel et affichent un taux d'efficacité opérationnelle inférieur aux 90 % exigés.

56. Le 3 février, la dixième réunion tripartite s'est tenue à Addis-Abeba. Des représentants du Gouvernement soudanais, de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies ont débattu d'un grand nombre de questions, dont le processus politique basé au Darfour, la liberté de circulation du personnel de la MINUAD, l'accès aux programmes de radio, les retards dans la délivrance des visas et le souhait du Gouvernement que la MINUAD recrute des officiers de police arabophones. Il a par ailleurs été convenu de revoir les arrangements tripartites, compte tenu de la nécessité de se concentrer moins sur le déploiement de la MINUAD et davantage sur l'utilisation des ressources humaines et matérielles de la Mission pour qu'elle s'acquitte efficacement de son mandat. Par conséquent, les réunions tripartites se tiendront aux niveaux technique et stratégique afin d'étudier les questions opérationnelles et politiques, respectivement.

57. Au cours de la même réunion, la délégation du Gouvernement soudanais a réaffirmé que celui-ci avait provisoirement décidé d'aider la MINUAD à diffuser des émissions sur la station de radio soudanaise Al Salaam, pour une première période de trois mois. Le 7 février, le personnel de la MINUAD a rencontré à Khartoum des responsables du Ministère de l'information et du Ministère des affaires étrangères pour définir les modalités de mise en œuvre de cette « solution provisoire ». Lors d'une réunion tenue par la suite, le 24 février, avec des représentants du Ministère des affaires étrangères et de Radio Soudan, le Gouvernement a accepté le projet de la MINUAD, qui prévoit la diffusion d'émissions sur des questions relatives à la paix et au développement relevant du mandat de la Mission. La station choisie peut être captée en modulation de fréquence à Khartoum et sur ondes courtes dans le reste du Soudan, y compris au Darfour, pendant une dizaine d'heures par jour. La MINUAD est actuellement en pourparlers avec le Gouvernement pour s'assurer qu'elle aura le contrôle de ses propres programmes, et elle négocie avec les autorités de l'État pour bénéficier d'un meilleur accès aux stations de radio du Darfour.

58. La MINUAD connaît toujours des retards considérables dans la délivrance des visas destinés au personnel de la Mission. Au 31 mars, 1 237 demandes étaient en attente, dont 898 concernaient des officiers de police et 157 des officiers d'état-major et des observateurs militaires. Les autres demandes émanaient de membres du personnel civil appartenant à diverses catégories. Ce problème a été signalé aux représentants du Gouvernement lors de la dernière réunion tripartite et à l'occasion de démarches entreprises par la MINUAD auprès de responsables du Gouvernement.

59. Le Gouvernement a demandé à la MINUAD d'accroître le nombre de membres du personnel recrutés sur le plan international et parlant les langues locales, notamment ceux qui sont en contact direct avec la population, y compris parmi les composantes de police et les éléments essentiels de la Mission. La MINUAD, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions s'y emploient, en collaboration avec le Gouvernement. Dans le même temps, des discussions intensives sont engagées concernant la délivrance de visas au personnel ne connaissant pas les langues locales, en attendant le déploiement du personnel ayant les compétences requises. À une réunion du comité technique tripartite tenue le 31 mars, il a été convenu que dans l'intervalle, le Gouvernement approuverait toutes les demandes de visas en attente déposées par les membres des contingents, des unités de police et du personnel civil dont la Mission juge que la présence est essentielle pour la conduite des opérations.

60. La construction de centres de police de proximité s'est poursuivie. Sur les 70 dont la construction était prévue, 12 sont terminés et cinq autres le seront prochainement. La construction des 53 autres a été désignée comme prioritaire.

61. La MINUAD a poursuivi ses efforts visant à réduire la menace posée par les engins non explosés sur l'ensemble du territoire du Darfour. Elle a détruit plus de 200 engins et organisé une formation sur les risques à laquelle ont assisté quelque 28 000 civils. L'évaluation des dangers et l'élimination sans danger des engins explosifs a permis aux communautés locales de reprendre possession de 20 000 mètres carrés de terrain. Par ailleurs, il est désormais possible de circuler en toute sécurité sur 536 kilomètres environ de route, considérés auparavant comme potentiellement dangereux.

62. La Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour, organe subsidiaire de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour établie en application de l'Accord de paix pour le Darfour, a entrepris de procéder au désarmement volontaire de quelque 2 000 membres de l'Armée de libération du Soudan-Mustafa Terab, faction séparatiste de l'Armée de libération du Soudan-Minni Minawi. Du 5 au 23 février, la Commission a désarmé 485 membres de la faction Mustafa Terab à Al-Fasher et à Nyala, en présence d'observateurs de la MINUAD.

63. Sur les 96 sites choisis par la MINUAD pour le forage de puits, 24 sont actuellement utilisés et les communautés locales se partagent l'eau. L'arrivée de trois appareils militaires de forage (fournis par la Thaïlande et l'Éthiopie) a renforcé la capacité de la Mission. Par ailleurs, un contrat a été accordé à une entreprise soudanaise pour le forage de 13 trous de sonde supplémentaires, et le forage devrait être terminé en avril. Un contrat pour le forage de 25 autres trous de sonde a également été passé avec une entreprise internationale.

64. Depuis la période considérée dans le rapport précédent, 15 projets à effet rapide ont été menés à bien. Au total, 245 projets sont à 60 % terminés, et 52 projets ont récemment été lancés. La mise en œuvre des projets à effet rapide demeure problématique au Darfour pour différentes raisons, principalement à cause des faibles capacités des partenaires d'exécution. Pour remédier à certains de ces problèmes, un programme de formation à la gestion et à la mise en œuvre des projets à effet rapide a été proposé aux partenaires d'exécution et au personnel militaire et de police de la MINUAD.

IX. Observations

65. Au cours de la période considérée, des progrès ont été accomplis sur le plan politique, tant dans les négociations de paix à Doha qu'en ce qui concerne le lancement du processus politique interne au Darfour. Pour que ces efforts aident efficacement le Gouvernement, les mouvements armés et le peuple du Darfour à parvenir à une paix durable, il faudra un engagement total des parties prenantes et un appui sans faille de la communauté internationale.

66. Le Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, et moi-même appuyons sans réserve aussi bien les négociations de Doha que le processus politique, qui sont non seulement complémentaires mais également essentiels pour la paix et la stabilité à long terme au Darfour. Le Gouvernement soudanais demeure activement impliqué dans ces processus complémentaires. Je l'engage, ainsi que les divers mouvements, à faire preuve de la souplesse nécessaire pour garantir que les négociations concernant le Darfour soient fructueuses et débouchent rapidement sur un accord général.

67. Des préoccupations se sont fait jour au sujet de la crédibilité et de l'impartialité du processus politique au Darfour, en raison de la situation sur le terrain et de l'histoire du conflit. Je félicite le Gouvernement soudanais d'avoir récemment annoncé qu'il allait lever l'état d'urgence en vigueur au Darfour depuis 1997. Cela sera essentiel pour garantir au peuple du Darfour les droits politiques et civiques nécessaires pour qu'il puisse s'engager librement dans le processus politique et trouver les moyens de régler les problèmes essentiels pour aller vers une paix durable. Je demande au Gouvernement soudanais de collaborer avec la MINUAD à la mise en œuvre intégrale de ces mesures. Je demande également aux mouvements armés d'apporter leur coopération et leur participation pleines et entières à ce processus.

68. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité sur la situation au Darfour, des combats entre le Gouvernement et les mouvements armés, en particulier entre les Forces armées soudanaises et les forces de l'Armée de libération du Soudan-Minni Minawi et du Mouvement pour la justice et l'égalité, se sont étendus à des éléments de l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid et du Mouvement pour la libération et la justice. Ces heurts compromettent les progrès des négociations et du processus politique, font surgir de nouveaux problèmes humanitaires au Darfour. Des opérations militaires offensives – qu'elles soient menées par le Gouvernement ou par les mouvements armés – discréditent ceux qui les mènent aux yeux de la population et sapent les tentatives de promouvoir un relèvement rapide et les retours volontaires. J'engage à nouveau le Gouvernement et tous les mouvements armés à cesser les hostilités et à entamer immédiatement des négociations de cessez-le-feu.

69. La relative rareté des combats intercommunautaires au Darfour au cours des mois récents est en partie le fruit d'activités louables du Gouvernement soudanais visant à promouvoir la réconciliation intertribale et des actions constructives des communautés elles-mêmes, ainsi que de l'appui fourni par la MINUAD aux mécanismes communautaires traditionnels de règlement des conflits. J'encourage le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour réduire les conflits intertribaux, notamment en mettant en œuvre des projets de relèvement rapide et de développement, qui ont pour effet de limiter les conflits intercommunautaires motivés par des questions de ressources. À cet égard, le Gouvernement est encouragé à commencer d'urgence à décaisser les 1,9 milliard de dollars en aide au

développement qu'il s'est engagé l'an dernier à consacrer au Darfour. La mise en œuvre de projets de développement visibles, judicieux et adaptés à la situation de conflit qui bénéficieraient aux populations du Darfour peuvent aider à restaurer la confiance de celles-ci dans le Gouvernement, ce qui améliorerait les perspectives de paix, de stabilité, de relèvement et de retour des réfugiés et déplacés dans leurs foyers.

70. En même temps, je reste profondément préoccupé par les risques que les conditions de sécurité au Darfour continuent de présenter pour le personnel des Nations Unies et d'autres organisations. J'ai le plaisir d'annoncer la libération d'un fonctionnaire civil de la MINUAD qui avait été enlevé à Al-Fasher en octobre 2010, et je remercie le Gouvernement soudanais des démarches qu'il a effectuées pour obtenir sa libération. En revanche, je condamne catégoriquement ceux qui se sont rendus coupables de l'enlèvement de trois membres d'équipage contractuels des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies qui restent en captivité. Nous collaborons étroitement avec le Gouvernement soudanais pour obtenir leur libération, traduire les coupables en justice et garantir que de tels incidents ne se reproduisent pas. Les enlèvements de fonctionnaires internationaux restreignent gravement les possibilités qu'ont les agents humanitaires et du relèvement d'accomplir leur mission d'aide au Gouvernement et au peuple du Darfour.

71. La poursuite des agressions contre les agents du maintien de la paix de la MINUAD sont inadmissibles. À la suite de l'attaque commise le 22 mars au Darfour-Ouest par des assaillants armés contre une patrouille de la MINUAD, au cours de laquelle deux soldats de la paix ont été blessés, la force de réaction rapide de la Mission a obtenu un succès digne d'éloges en appréhendant trois suspects armés, et j'attends du Gouvernement qu'il traduise les criminels en justice.

72. Je me félicite de la réduction des restrictions imposées aux mouvements depuis que la Mission a adopté une attitude plus ferme, ainsi que de l'amélioration de l'accès à la région du Jebel Marra, mais je demeure préoccupé par la fréquence des tentatives, de la part des belligérants, de restreindre les opérations de la MINUAD et des organisations humanitaires. La plupart de ces restrictions ont été imposées à la MINUAD lorsque celle-ci cherchait à accéder à des zones où se déroulaient ou venaient de se dérouler des combats entre les Forces armées soudanaises et les forces des mouvements. La MINUAD a pour mandat de protéger les civils et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Les personnes qui ont le plus besoin de cette aide sont d'ordinaire celles qui sont touchées par les combats entre les Forces armées soudanaises et les mouvements armés. J'exhorte fermement le Gouvernement soudanais à veiller à remplir ses obligations découlant de l'accord sur le statut des forces et à permettre à la MINUAD et aux travailleurs humanitaires un libre accès à toutes les localités du Darfour, y compris les zones où des combats viennent de se dérouler.

73. Je suis profondément préoccupé par l'ampleur des délais auxquels la MINUAD doit faire face pour la délivrance de visas à son personnel, ce qui a des conséquences négatives sur le recrutement et menace d'entraver le fonctionnement de la Mission. Il s'agit là d'une violation de l'accord sur le statut des forces. Alors que la MINUAD et le Département des opérations de maintien de la paix continuent de s'employer à déployer du personnel supplémentaire parlant les langues locales, j'engage le Gouvernement à traiter immédiatement les demandes de visa en souffrance de façon que la Mission soit en mesure d'accomplir les tâches relevant de son mandat.

74. Les mois qui viennent seront une période capitale pour l'avenir du Darfour et du Soudan. Alors que la période intérimaire prévue par l'Accord de paix global tire à sa fin, la participation positive du Gouvernement, des mouvements et de toutes les parties prenantes à un dialogue constructif sera plus importante que jamais. Pour sa part, la communauté internationale devra rester engagée de façon uniforme et constructive auprès de toutes les parties prenantes pour les aider à prendre la décision difficile d'abandonner l'option militaire et d'œuvrer activement à un règlement pacifique et durable du conflit. Chacun devra jouer le rôle qui lui revient pour mettre fin aux souffrances de ceux qui sont le plus touchés par la guerre, et créer les conditions pour qu'ils puissent rentrer chez eux vivre une vie libre et productive.

75. Pour terminer, je voudrais remercier mon Représentant spécial conjoint pour son esprit d'initiative, ainsi que l'ensemble des femmes et des hommes de la MINUAD et de la communauté humanitaire pour leurs efforts infatigables en vue de ramener la paix et la stabilité au Darfour. Je souhaite également remercier l'Union africaine, mon Médiateur en chef conjoint, le Gouvernement du Qatar et le Président Mbeki, en sa qualité de Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, pour leurs efforts inlassables en vue d'apporter la paix au Darfour.
